

FINALE DEPARTEMENTALE FUTSAL U13

I. Opérations SOYONS SPORTIFS

Avant les rencontres, les Joueur (se) s, Arbitres et Encadrants doivent suivre le **Protocole Esprit Sportif** en entrant sur le terrain. Les participants s'alignent sur le terrain et se saluent.

A la fin de la rencontre, les encadrants d'équipes montrent l'exemple et doivent veiller à ce que leurs joueur(se)s aillent saluer les adversaires ainsi que les arbitres.

Tous les cas de discipline, stipulés sur les feuilles de match, seront étudiés par la ou les commissions compétentes.

II. LOIS DU JEU :

Loi 1 : Terrain de jeu

- Terrain de handball ou spécifique Futsal
- Largeur : 16 à 25 m - longueur : 25 à 42 m
- Surface de réparation : 6 m
- Point de réparation : 6 m
- Zone de remplacement : partie de la ligne de touche du côté des bancs des équipes
- Buts : fixés au sol, largeur : 3 m, hauteur 2 m
- Rond central : 3 mètres de rayon

Loi 2 : **Ballon** spécifique FUTSAL (faible rebond) Taille 4

Loi 3 : **Nombre de joueurs**

- 5 joueur(se)s U12 et/ou U13 G ou F dont le gardien (+5 remplaçant(e)s au maximum).
- 4 joueurs(ses) muté(e)s maximum par équipe.
- Pas de possibilité de sous-classement ou de déclassement pour les féminines. (Ex : impossibilité de faire jouer des U14F en U13F)
- Possibilité de faire jouer des licenciées U14F (libre en nombre) dans les équipes U13G.
- Possibilité de surclassement de U11 G ou U11 F à raison de 3 maximum par équipe.

- Nombre illimité de remplacements.
- Remplacement : zone de 3 mètres de la ligne médiane
- Banc de touche à 5 mètres de part et d'autre de la ligne médiane.
- Les changements peuvent s'effectuer à tout moment de la partie (possession ou non possession de balle). Mais le joueur remplacé doit être sorti avant que le remplaçant ne pénètre sur le terrain, et cela par la zone médiane du terrain (5 mètres de part et d'autre de la ligne médiane). (Utilisation de chasubles pour matérialiser ces mouvements de joueur(se)s).

Loi 4 : Equipement des joueurs et licences

- Maillots numérotés, chaussures type tennis ou cuir moulé à semelles claires sans crampons, culottes courtes (pantalons autorisés pour le gardien) bas et protège tibias, maillot dans le short.
- Les numéros des maillots doivent correspondre à ceux inscrits sur la feuille de match
- Licences en règle obligatoires pour tous les joueurs et les responsables d'équipe, à présenter le jour des rencontres. **Pas de licence, pas de participation.**

Loi 5 : Finale Départementale

- 12 équipes en Principale, 12 équipes en Plaisir
- Formule échiquier papier, **tirage au sort à l'arrivée des équipes**, 5 journées, match 10 mn
- **Heures de RDV : 8H45 le matin pour début à 9H30 ;**
- 9h30 Jonglages
- 10h Début des rencontres
- Comptabilité des points :
Victoire : 4pts ; Match nul : 2 pts ; Défaite : 1 pt ; Forfait 0 pt

Si égalité

1°/ Goal average particulier

2°/ Goal average général

3°/ Meilleure attaque

4°/ Jonglerie 5 joueurs par équipe

- Les 3 premiers de la Phase Principale sont qualifiés pour la phase régionale

Loi 6 : Feuille de licences

- Une feuille de match est établie **avant** le début de la journée pour toutes les équipes participantes et remise au responsable de la salle pour **vérification** et tirage
RAPPEL PAS DE LICENCE PAS DE PARTICIPATION

Loi 7 : Arbitrage

- L'arbitrage est assuré par des officiels désignés par le District Morbihan



Loi 8 : Fautes et comportements anti-sportifs

- TOUS LES CONTACTS ET TACLES SONT INTERDITS (seul le tacle de récupération est accepté et pour le gardien de but, uniquement dans sa zone)
- Toutes les contestations seront sanctionnées par un **coup franc indirect**
- En cas d'exclusion (2ème avertissement ou exclusion directe), le joueur sanctionné ne peut revenir dans le match en cours mais sera remplacé par un de ces coéquipiers

Loi 9 : Cumul des fautes

- Catégorie non concernée

Loi 10 : coup de pied de réparation

- Point de réparation à 6 mètres de la ligne de but

Loi 11 : Remise en jeu

- Engagement : il se fait à 2 vers l'avant (comme avant)
- Touche : exclusivement au pied, ballon **arrêté** sur la ligne, joueurs adverses à 5 mètres et exécution dans les **4 secondes** (un but ne peut être marqué directement)
- Coup de pied de coin : au pied, adversaires à 5 mètres et exécution dans les 4 secondes
- Coup franc direct : dans les 4 secondes, adversaires à 5 mètres
- Coup franc indirect : voir Loi 8

Loi 12 : Gardien de but

- Un gardien de **but ne peut se saisir du ballon avec les mains** sur une passe bottée délibérément par un partenaire. Si tel cas : **coup franc direct** pour l'équipe adverse ballon placé sur la ligne des 6 mètres dans l'axe du point de transmission et du but
- Le gardien de but **doit remettre en jeu le ballon ET uniquement à la main**, le ballon peut franchir la ligne médiane **(Même sur les sorties de buts)**
- Toutes ces relances doivent être exécutées dans **les 4 secondes** sinon coup franc direct pour l'équipe adverse ballon placé sur la ligne des 6 mètres dans l'axe du point de transmission et du but
- **Contrairement au foot à 8 le gardien ne peut poser le ballon au sol et le rejouer au pied**

Commission Départementale F.A.E.R. (Section FUTSAL)

